

DEPARTEMENT DE LA REUNION

MAIRIE DE SAINT-DENIS

C O N S E I L M U N I C I P A L

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1971
SEANCE DU VENDREDI 19 MARS

L'an mil neuf cent soixante et onze, le VENDREDI DIX NEUF MARS, à 16 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, élus le 14 MARS 1971, se sont réunis à la Mairie de Saint-Denis, dans la salle des délibérations, sur convocation qui leur a été adressée le 15 MARS 1971.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur FOSSARD Charlemagne, doyen d'âge.

M. FOSSARD. - Mesdames et Messieurs, c'est pour moi une grande joie et un immense plaisir de prendre la parole, et le privilège de l'âge me confère aujourd'hui l'honneur de présider la première Assemblée du Conseil Municipal de Saint-Denis.

Je vais désigner le secrétaire de séance qui, selon la loi, est le plus jeune membre de l'Assemblée : Monsieur Philippe NATIVEL.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - APPEJEE Abdoul-Hack - APPEJEE Jack - APAVOU Antoine - DE BALBINE Alexandre - BEDIER Francis - Mme BERNARD Jules - MM. BOURHIS Camille - BOYER Bruno - BOYER Eric - CHANE KUNE Maurice - FERRERE Chantilly - FONTAINE Frantz - FOSSARD Charlemagne - Mme FUTHAZAR Hugues - M. GERARD Marc - Mme JASMIN Eléopold - MM. LAPIERRE Marcel - LAURET Gérard - LICHARDY André - MAINGARD Paul - MONDON Jean - Claude - NANDO Raymond - NATIVEL Philippe - Mme PAYET André - MM. PICARD Antoine - RAMASSAMY Adolphe - RIVIERE Maxime - ROBERT Valère - Mme ROCHE Valère - MM. SERS Henry - TANDRYA Fred - TESSIER Jacques - THEVENIN Marc - TOMI Maurice -

M. THUONG HIME Roger était représenté par M. LEGROS Auguste

LE PRESIDENT. - Avant de procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret, le Secrétaire va vous donner lecture des articles 58, 59 et 62 du Code Municipal.

" ARTICLE 58 - Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue."

" Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité,
" absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a
" lieu à la majorité relative.
"

" En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

" ARTICLE 59 - La séance dans laquelle il est procédé à l'élec-
" tion du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil muni-
" cipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du
" conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus par
" l'article 24 ; la convocation contient la mention spéciale de l'élec-
" tion à laquelle il doit être procédé.
"

" Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peu-
" vent être nécessaires pour compléter le conseil municipal. Si, après
" les élections complémentaires de nouvelles vacances se produisent, le
" conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints
" à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres. En ce cas, il y a
" lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est pro-
" cédé dans le délai d'un mois à dater de la dernière vacance."

" ARTICLE 62 - Ne peuvent être maires ou adjoints ni en exercer
même temporairement les fonctions, dans aucune des communes du département
où ils sont affectés, les agents et employés des administrations financiè-
res, à l'exception des gérants de débits de tabac, les trésoriers-payeurs
généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs, les agents des
forêts, ainsi que les gardes des établissements publics et des particuliers

" Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints."

LE PRESIDENT. - Il va être maintenant procédé à l'élection du
Maire.

Candidat : M. LEGROS Auguste

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Auguste LEGROS est donc
proclamé :

MAIRE de la VILLE de SAINT-DENIS

Il prend place au fauteuil de la présidence au milieu des
applaudissements de ses collègues et du public présent dans la salle.

LE MAIRE. - Mes Chers Collègues,

En me confiant à nouveau la présidence de cette assemblée,
vous me faites un honneur dont je ressens profondément tout le prix.
Et c'est avec une émotion nouvelle que je reçois la mission de diri-
ger les destinées de notre ville.

Cette tâche que j'ai commencée, je vais donc la poursuivre ;
mais elle me paraîtra légère, car je sais que je peux compter, pour
les efforts de demain, sur votre dévouement, sur vos bonnes volontés.

Soyez-en à l'avance remerciés et recevez pour la sympathie que vous venez de me témoigner l'expression de ma vive gratitude.

(Applaudissements)

Notre reconnaissance, nous la devons exprimer aussi à la population de notre ville pour la confiance qu'elle vient de nous renouveler, et je suis sûr d'être votre interprète en déclarant ici que nous entendons en rester dignes et que nous nous emploierons de toutes nos forces à assurer le mieux-être de la collectivité dont la gestion nous est confiée.

Permettez-moi seulement de souligner que nous ne réussirons dans l'oeuvre que nous entreprenons en commun que par l'union. Union librement consentie, certes, mais nécessaire.

Dans le cadre de nos institutions républicaines, il y a place pour tous les hommes de bonne volonté.

Efforcez-vous de maintenir cette discipline de l'esprit, cette tolérance qui, avec d'autres vertus, patience, travail, et ténacité, nous permettront d'accomplir les tâches qui nous sont assignées.

Si vous vous laissez aller à l'intrigue, à une systématique et stérile controverse, alors surviendra la discorde et tous les maux qu'elle traîne après elle.

Vous ne le voudrez pas, Mesdames et Messieurs, j'en suis certain, et vous n'avez pas à la redouter si vous cimentez dans l'union le bloc des bonnes volontés, tendues vers un même but.

Mesdames et Messieurs, demain nous nous mettrons au travail. Multiples sont les problèmes qui nous sollicitent et que nous avons énoncés dans notre programme. Et d'autres questions surgiront, d'autres améliorations seront demandées.

C'est à vous, mes chers collègues, qu'il appartiendra de résoudre ces problèmes ; c'est à votre initiative, à votre esprit d'examen que vous devrez en appeler dans la concertation indispensable aux administrateurs qui ont le souci d'être des réalisateurs et de répondre aux espoirs que la population a placés en eux.

Vos qualités, les connaissances de chacun, votre désir de bien faire affirment que ces espoirs ne seront pas déçus.

En terminant, je tiens à remercier nos anciens collègues, dont les mandats viennent de se terminer, qui nous ont apporté un concours total et surtout une grande fidélité. A la suite de ces élections, je sais que nous pouvons compter sur eux, et d'avance, je les en remercie.

Nous garderons le meilleur souvenir de leur séjour dans cette maison et j'ai plaisir à les assurer de notre sympathie.

(Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, nous allons procéder à l'élection des adjoints. Vous devez voter, tout d'abord, sur le principe du 6ème adjoint. Vous savez qu'au dessus de 85 000 habitants, nous pouvons avoir un 6ème Adjoint.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

*

*

*

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Candidat : M. HOARAU Marcel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Marcel HOARAU est donc proclamé :

PREMIER ADJOINT

(Applaudissements)

*

*

*

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Candidat : M. GERARD Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Marc GERARD est donc proclamé :

DEUXIEME ADJOINT

(Applaudissements)

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Candidat : M. BEDIER Francis

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Francis BEDIER est donc proclamé :

TROISIEME ADJOINT

(Applaudissements)

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Candidat : M. BOURHIS Camille

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	35	
Bulletins blancs	2	

proclamé : A la majorité de 35 voix, Monsieur Camille BOURHIS est donc

QUATRIEME ADJOINT

(Applaudissements)

*

*

*

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT :

Candidat : M. TESSIER Jacques

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	35	
Bulletins blancs	2	

proclamé : A la majorité de 35 voix, Monsieur Jacques TESSIER est donc

CINQUIEME ADJOINT

(Applaudissements)

*

*

*

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT :

Candidat : M. CHANE KUNE Maurice

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration).
Suffrages exprimés	35	
Bulletins blancs	2	

proclamé : A la majorité de 35 voix, Monsieur Maurice CHANE KUNE est donc

SIXIEME ADJOINT

(Applaudissements)

*

*

*

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir voter la création de trois postes d'adjoints supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT SUPPLEMENTAIRE :

Candidat : M. APAVOU Antoine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME Ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	35	
Bulletins blancs	2	

A la majorité de 35 voix, Monsieur Antoine APAVOU est donc proclamé :

PREMIER ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

(Applaudissements)

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT SUPPLEMENTAIRE :

Candidat : M. BOYER Eric

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Eric BOYER est donc proclamé :

DEUXIEME ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

(Applaudissement.)

*

*

*

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT SUPPLEMENTAIRE :

Candidat : M. FONTAINE Frantz

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	33	
Bulletins blancs	4	

A la majorité de 33 voix, Monsieur Frantz FONTAINE est donc proclamé :

TROISIEME ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

(Applaudissements)

*

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'élection des adjoints spéciaux, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la création d'un poste d'adjoint spécial à la Bretagne.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*

ADJOINT SPECIAL DE LA MONTAGNE

Candidat : M. MONDON Jean Claude

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Jean Claude MONDON est donc proclamé :

ADJOINT SPECIAL DE LA MONTAGNE

(Applaudissements)

ADJOINT SPECIAL DE SAINTE CLOTILDE :

Candidat : M. BOYER Bruno

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Bruno BOYER est donc proclamé

ADJOINT SPECIAL DE SAINTE CLOTILDE

(Applaudissements)

* * *

ADJOINT SPECIAL DE SAINT-FRANCOIS :

Candidat : M. ROBERT Valère

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Monsieur Valère ROBERT est donc proclamé :

ADJOINT SPECIAL DE SAINT-FRANCOIS

(Applaudissements)

* * *

ADJOINT SPECIAL DE LA BRETAGNE :

Candidate : Mme PAYET André

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	37	(M. THUONG HIME ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	36	
Bulletin blanc	1	

A la majorité de 36 voix, Madame André PAYET est donc proclamée

ADJOINT SPECIAL DE LA BRETAGNE

(Applaudissements)

* * *

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, avant de clore cette session extraordinaire, je tiens à vous remercier pour l'excellent esprit avec lequel vous avez effectué le vote de ce jour. C'est un bon présage, je l'espère, pour les tâches futures qui nous attendent. Nous avons beaucoup de travail à faire, et, en votre nom, je prends l'engagement de faire en sorte que Saint-Denis devienne non seulement la "Commune Pilote" de la Réunion, mais aussi de la France toute entière.

Nous devons y arriver en travaillant d'une façon désintéressée pour le bien public et pour la population la plus déshéritée.

PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE
ET DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES, SUPPLEMENTAIRES ET SPECIAUX

ARRONDISSEMENT

de SAINT-DENIS

COMMUNE

de SAINT-DENIS

Nombre de membres
du Conseil municipal
qui doit être composé 37

Nombre de conseillers
qui assistent à
la séance 36

(1) Classer les conseillers
dans l'ordre qu'ils doivent
occuper sur le tableau.

(2) Indiquer si les conseillers
absents se sont fait ou
ne se sont pas fait excuser et
s'ils ont donné procuration.

(3) Ou adjoint, ou conseiller
municipal faisant fonctions
de Maire.

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire. Un exemplaire reste déposé au secrétariat de la Mairie, l'autre est immédiatement transmis au Préfet.

L'an mil neuf cent soixante et onze le 19 du mois de Mars à 16 heures 30 les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Denis proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 14 Mars 1971 se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration communale.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux (1) :

- | | |
|--|--|
| 1. FOSSARD Charlemagne | 20. Mme EUTHAZAR Hugues Née CAZAL Margue |
| 2. BEDIER Francis Louis | 21. THUONG-HIME Roger |
| 3. THEVENIN Marc Edmond | 22. TANDRYA Fred |
| 4. Mme JASMIN Eléopold Née HUNOT Marie | 23. TESSIER Jacques |
| 5. SERS Henry Joseph Louis | 24. MONDON JeanClaude |
| 6. FERRERE Chantilly | 25. LAPIERRE Marcel |
| 7. BOYER Bruno | 26. GERARD Marc |
| 8. RIVIERE Maxime | 27. CHANE-KUNE Maurice |
| 9. HOARAU Marcel | 28. Mme PAYET André Née ATECTAM Louise |
| 10. APAYOU Antoine | 29. NANDO Raymond |
| 11. ROBERT Valère | 30. RAMASSAMY Adalphe |
| 12. Mme BENARD Jules Née PAYET Roxane | 31. PICARD Antoine |
| 13. FONTAINE Frantz | 32. AFEEJEE Jack |
| 14. Mme ROCHE Valère Née MACE Odette | 33. MAINGARD Paul Henry |
| 15. LICHARDY André | 34. LAURET Gérard |
| 16. AFEEJEE Abdoul Hack | 35. BOYER Eric |
| 17. LEGROS Auguste Ramasse | 36. BALBINE (de) Alexandre |
| 18. BOURHIS Camille | 37. NATIVEL Philippe Paul |
| 19. TOMI Maurice | |

Absents MM. (2) THUONG-HIME Roger qui a donné procuration à Monsieur
LEGROS Auguste

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FOSSARD Charlemagne, conseiller municipal
Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des
élections et a déclaré installer MM. FOSSARD - BEDIER - THEVENIN - JASMIN - SERS - FERRERE -
BOYER - RIVIERE - HOARAU - APAYOU - ROBERT - BENARD - FONTAINE - ROCHE - LICHARDY -
AFEEJEE - LEGROS - BOURHIS - TOMI - EUTHAZAR - THUONG-HIME - TANDRYA - TESSIER -
MONDON - LAPIERRE - GERARD - CHANE-KUNE - PAYET - NANDO - RAMASSAMY - PICARD - AFEEJEE
dans leurs fonctions de conseillers municipaux. MAINGARD - LAURET - BOYER - BALBINE - NATIVEL.
M. FOSSARD Charlemagne, le plus âgé des membres du
Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. NATIVEL Philippe.

ELECTION DU MAIRE

1er TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration communale a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A DEUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue (4)	19
Ont obtenu	
M. (5) LEGROS Auguste (trente six)	36
M.	voix
M.	voix

(4) Lorsque le nombre des
suffrages exprimés est im-
pair, la majorité se calcule
en prenant la moitié du chif-
fre pair immédiatement infé-
rieur et en y ajoutant une
unité. Ainsi, s'il y a 11 suf-
frages exprimés, la majorité
absolue est 6.

(5) Mettre le nombre de
voix en lettres.

(6) Mettre le nombre de
voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent
doivent être biffées si aucun
des candidats n'obtient la
majorité absolue.

immédiatement à l'élection du 1er adjoint et la partie du procès-verbal ci-contre doit être biffée.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, on procède à une seconde opération dont les résultats seront consignés ci-contre.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule en prenant la moitié du chiffre pair immédiatement inférieur et en y ajoutant une unité. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

(6) Si le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procède à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

(7) Du premier adjoint ou de l'adjoint, s'il n'y en a qu'un.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
 Majorité absolue (2)

Ont obtenu { M. (3) voix
 M. voix
 M. voix
 M. voix
 M. (5)) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

3e TOUR DE SCRUTIN (6)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 M. (3) voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix
 Bulletins blancs ou nuls

M.) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. LEGROS Auguste, élu Maire, à l'élection (7) premier Adjoint.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1
 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 36
 Majorité absolue (2) 19

37
1
36
19

Ont obtenu { M. (3) HOARAU Marcel (trente six) voix (4) 36
 M. voix
 M. voix
 M. voix
 M. (5) HOARAU Marcel) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. (premier)

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1er TOUR DE SCRUTIN (8)

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1
 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 36
 Majorité absolue (2) 19

37
1
36
19

Ont obtenu { M. (3) GERARD Marc (trente six) voix (4) 36
 M. voix
 M. voix
 M. voix
 M. (5) GERARD Marc) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. (deuxième)

(8) Si l'élection a lieu au premier tour, on passe immédiatement à l'élection du second adjoint, au cas où la commune a deux adjoints, et la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

Le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procédera à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé

(2) Mettre le nombre de voix en lettres.

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Le troisième tour de scrutin		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
Ont obtenu	}	M. (2) Nuls	voix (3) 1
		M. Exprimés	voix 36
		M. Majorité Absolue	voix 19
		M. BEDIER Francis (trente six)	voix 36

M. **BEDIER Francis** (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. (Troisième)

Quatrième
ELECTION DU SECOND ADJOINT (4)

(4) Si par le chiffre de sa population (2.500 habitants ou au-dessous) la commune n'a droit qu'à un adjoint, ce qui suit sera biffé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du ^{quatrième} ~~second~~ Adjoint.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue (5)	18

Ont obtenu	}	M. (2) BOURHIS Camille (trente cinq)	voix (3) 35
		M.	voix
		M.	voix
		M.	voix

M. (6) **BOURHIS Camille** (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. (Quatrième)

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

1er TOUR DE SCRUTIN (7)

(5) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule en prenant la moitié du chiffre pair immédiatement inférieur et en y ajoutant une unité. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(6) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

(7) Si l'élection a lieu au premier tour, la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Le cinquième tour de scrutin		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
Ont obtenu	}	M. (2) TESSIER Jacques (trente cinq)	voix (3) 35
		M.	voix
		M.	voix
		M.	voix

M. (6) **TESSIER Jacques** (.....) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint. (cinquième)

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

1er TOUR DE SCRUTIN (1)

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Le sixième tour de scrutin		Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
Ont obtenu	}	M. (2) Nuls	voix (3) 2
		M. Exprimés	voix 35
		M. Majorité absolue	voix 18
		M. CHANE - KUNE Maurice (trente cinq)	voix 35

M. **CHANE - KUNE Maurice** (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. (Sixième)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LEGROS Auguste, élu Maire à l'élection des Premier, Deuxième et Troisième Adjoint Supplémentaires.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

	1er Adj. Suppl.	2e Adj. Suppl.	3e Adj. Suppl.
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	37	37	37
A DEDUIRE Bulletins nuls	2	1	4
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	35	36	33
Majorité absolue	18	19	17

ONT OBTENU

Monsieur APAVOU Antoine (trente cinq) 35 V. - 1er Adjoint Supplémentaire

Monsieur BOYER Eric (trente six) 36 voix 2ème Adjoint Supplémentaire

Monsieur FONTAINE Frantz (trente trois) 33 V (3ème Adjoint Supplémentaire

Ces messieurs, ayant obtenu la majorité des suffrages ont été proclamés

respectivement Premier, Deuxième et Troisième ADJOINT SUPPLEMENTAIRE.

ELECTION DES PREMIER, DEUXIEME, TROISIEME, et QUATRIEME ADJOINTS SPECIAUX.

	1er Adj. Sp.	2e Adj. Sp.	3e Adj. Sp.	4e Adj. Sp.
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	37	37	37	37
A DEDUIRE Bulletins Nuls	1	1	1	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	36	36	36	36
Majorité absolue	19	19	19	19

Messieurs MONDON Claude (Montagne) - BOYER Bruno (Sainte-Clotilde)

ROBERT Valère (Saint-François) - Mme PAYET André (Bretagne).

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

(1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

ONT OBTENU : Monsieur MONDON Claude (Trente six) voix 36

Monsieur BOYER Brune (Trente six) voix 36

Monsieur ROBERT Valère (Trente six) voix 36

Madame PAYET André (Trente six) voix 36

Le Président a déclaré M. [Signature] installé en qualité d'Adjoint.

Et ont signé les membres présents (2) :

(2) Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil municipal et sur le procès-verbal où mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

Le Doyen d'âge du Conseil

[Signature]

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal,

[Signatures of council members]

Arrondissement
de : SAINT-DENIS

COMMUNE de : SAINT-DENIS

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL 1971
(Exécution de l'art. 25 de la loi municipale)

N° d'ordre	NOMS & PRENOMS des membres du Conseil Municipal	QUALIFICATION PROFESSIONnelle ou FONCTION	AGE	NOMBRE de suffrages obtenus	Désigner par les lettres R ou N si le conseiller est réélu ou nouveau	OBSERVATIONS (I)
1	LEGROS Auguste Damas	Officier retraité	49 ans	15.274	R	MAIRE
2	HOARAU Marcel	Pharmacien	55 "	"	R	1er ADJOINT
3	GERARD Marc	Ad.Chef Météo	42 "	"	N	2ème ADJOINT
4	BEDIER Francis	Insp. du Trésor	68 "	"	R	3ème ADJOINT
5	BOURHIS Camille	Fonctionnaire	48 "	"	R	4ème ADJOINT
6	TESSIER Jacques	Instituteur	44 "	"	R	5ème ADJOINT
7	CHANE-KUNE Maurice	Dessinateur	42 "	"	R	6ème ADJOINT
8	FOSSARD Charlemagne	Peintre	68 "	"	R	Cons/ Municipal
9	THEVENIN Marc Edmond	Dacteur	63 "	"	R	"
10	Mme JASMIN Eléonore	Gérants des P&T	62 "	"	R	"
11	SERS Henry Joseph	Avocat	59 "	"	R	"
12	FERRERE Chantilly	Cultivateur	58 "	"	R	"
13	BOYER Bruno	Ingénieur E.T.M.	57 "	"	R	Adj. Sp. (SEE CLOTILDE)
14	RIVIERE Maxime	Commerçant	56 "	"	R	Cons/ Municipal
15	APAVOU Abteine	Artisan	55 "	"	R	1er Adj. Supplémentaire
16	ROBERT Valère	Agent Commercial	53 "	"	R	Adj. Sp. (SAINT FRANCOIS)
17	Mme BENARD Jules	Directrice Eco	52 "	"	R	Cons/ Municipal
18	FONTAINE Frantz	Directeur "	50 "	"	R	3e Adj. Supplémentaire
19	Mme ROCHE Valère	Industrielle	50 "	"	N	Cons/ Municipal
20	LICHARDY André Jack	Comptable	49 "	"	N	"
21	AFERIEE Abdul Jack	Commerçant	49 "	"	N	"
22	TOMI Maurice	Entrepreneur en Bat.	47 "	"	R	"
23	Mme EUTHAZAR Hugues	Directrice Eco	47 "	"	N	"
24	THUONG-HIME Roger	Commis de Comm	46 "	"	R	"
25	TANDEYA Fred	Employé C.G.S.S	45 "	"	R	"
26	MONDON Jean Claude	Secrétaire Adm	44 "	"	R	Adj. Sp. (MONTAIGNE)
27	LAPIERRE Marcel	Directeur Ecole	43 "	"	N	Cons/ Municipal
28	Mme PAYET André	Sans Prof.	39 "	"	R	Adj. Sp. (BRETAGNE)
29	NANDO Raymond	P.E.G.C. Lycée	39 "	"	N	Cons/ Municipal
30	RAMASSAMY Adolphe	Agriculteur	37 "	"	R	"
31	PICARD Antoine	Instituteur	36 "	"	R	"
32	MARTELET Jack	Agent Tech. E.E.R.	36 "	"	N	"
33	MAINGARD Paul	Docteur	36 "	"	R	"
34	LAURET Gérard	Directeur Ecole	33 "	"	R	"
35	BOYER Eric	Cons/ pétagogique	32 "	"	N	2e Adj. Supplémentaire
36	BALBINE (de) Alexandre	Mécanicien	28 "	"	N	Cons/ Municipal
37	NATVEY Philippe	Adj. Adm. ARREMO	27 "	"	N	"

(I) indiquer dans cette colonne, par les lettres N D, les conseillers non domiciliés : désigner ceux qui sont revêtus des fonctions de Maire ou d'Adjoint.

N.B. - COMMUNICATION DE CE TABLEAU DOIT ETRE DONNEE A TOUT REQUERANT (art. 49 de la loi du 5 avril 1884)